



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex
tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –
E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Montreuil, le 04 septembre 2009

à

Ministère de l'écologie, de l'énergie,
du développement durable et de la mer
Madame Hélène EYSSARTIER
Directrice des Ressources Humaines
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex

Madame la Directrice,

L'administration a convié les organisations syndicales à un groupe d'échange le 30 juin 2009 avec à son ordre du jour « l'aménagement et la réduction du temps de travail » au sein du ministère.

Messieurs Mortelecq et Davies qui présidaient cette réunion ont expliqué que suite à la recomposition du ministère, une harmonisation des règlements intérieurs des services était incontournable et urgente. Pour se faire, les textes devaient être bouclés de telle sorte qu'ils soient à l'ordre du jour d'un CTPM en septembre !

Malgré la protestation des organisations syndicales quant aux échéances présentées et malgré leur très grande réticence d'entrer dans des discussions dans un cadre qui n'était pas clairement défini, notamment sur le périmètre des services concernés, l'administration s'est néanmoins lancée dans une présentation de fiches à thèmes dont certaines ouvraient la voie à des remises en cause sérieuses (maîtrise des jours de congé, extension du forfait cadres, ...).

Nous n'acceptons pas cette méthode, qui de notre point de vue, laisse perplexe sur les réelles intentions de l'administration en matière d'aménagement et de réduction du temps de travail au sein du ministère.

A l'issue de la réunion, il a été convenu qu'un nouveau groupe d'échange devrait se réunir en septembre et en tout état de cause en amont du CTPM.

L'administration dit à qui veut l'entendre que la recomposition du ministère doit permettre une harmonisation en retenant les meilleures dispositions et pratiques antérieures. Au vue des premiers échanges sur le sujet de « l'aménagement et la réduction du temps de travail », tant sur la forme que sur le fond, elle ne semble pas en prendre le chemin.

En effet, le calendrier évoqué tourne le dos au dialogue social.

Si une harmonisation des textes et des pratiques est nécessaire, ce qui suppose étude préalable à partir de bilans antérieurs et de données qualitatives, celle-ci doit se faire sur la base de la mise à jour notamment de l'instruction ministérielle du 26 juillet 2001. Celle-ci doit être complétée et améliorée en tenant compte des éléments cités précédemment.

En aucun cas, une remise à plat ne saurait se traduire par un recul d'acquis.

Veillez croire, Madame la Directrice, à l'assurance de notre considération distinguée.

Le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Marie RECH', is written over a horizontal line. Below the signature, the name 'Jean Marie RECH' is printed in a bold, black, sans-serif font.

Jean Marie RECH